

Le 8 décembre 2023

Madame, Monsieur,

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L 21-21-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seconde séance du Conseil municipal est organisée :

**Le mardi 12 décembre 2023 à 19 heures
En salle Grappelli à l'Iris, 1 montée des Roches**

L'ordre du jour est strictement identique à celui qui était programmé à la séance du conseil municipal du jeudi 7 décembre 2023.

Vous trouverez, ci-joint, l'ordre du jour que nous étudierons.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.



Le Maire,
Michel RANTONNET

Pièce jointe :

- Ordre du jour